

LA PECHE DU SAUMON EN FRANCE EN 2007



UN EFFECTIF DE CAPTURES MOYEN

Le **tableau 1** présente les captures de saumon à la ligne estimées en zone fluviale et les déclarations des pêcheurs aux engins de l'Adour en 2007, par rivière et par âge de mer ; soit un hiver marin (1HM ou castillons) et plusieurs hivers marins (PHM) pour les saumons de printemps. La moyenne des dix années antérieures (Moy 10 aa), soit de 1997 à 2006, figure en dernière colonne pour comparaison, sauf pour les rivières où les données de captures n'ont pas pu être estimées certaines années.

Les captures de 2007 sont estimées à 3063 saumons pour un poids frais de 10,6 tonnes. Elles sont en baisse par rapport à 2006 (3548 saumons et 12,9 tonnes) mais quasi égales en nombre à la moyenne décennale avec, cependant, un poids inférieur (3068 saumons, 11,7 tonnes). Par rapport à cette moyenne, on note une hausse du nombre des prises aux lignes en Normandie-Picardie (+18 %) et une baisse en Bretagne (-9 %). Dans le sud-ouest, les captures ont augmenté pour les pêcheurs professionnels de l'Adour (+11 %) alors qu'elles ont baissé de 18 % pour ceux aux lignes. Il n'y a pas d'estimation en 2007 des prélèvements illégaux en Baie du Mont Saint-Michel, ni des captures au filet dans les estuaires bretons ou en baie de St-Jean de Luz (Nivelle). Un peu plus de la moitié (55 % en poids) des saumons ont été pris aux lignes en zone fluviale, le reste ayant été capturé aux engins dans l'Adour et les Gaves réunis.

LA RARETE DES SAUMONS DE TROIS HIVERS MARINS

On dénombre 689 poissons de deux hivers marins et 24 poissons de trois hivers marins parmi les 1503 saumons pris en zone fluviale et déclarés à l'ONEMA en 2007, soit respectivement 46 % et 1,6 % du total. 21 des trois hivers marins ont été pêchés dans le bassin Adour Gaves. D'ailleurs, les 12 plus gros saumons (7,3 à 10,6 kg) sont, à une exception près, des poissons de 3 hivers marins, et neuf d'entre eux proviennent des Gaves. Cette composante des stocks, bien que résiduelle, reste donc une particularité du bassin Adour-Gaves. En revanche, sur l'axe fluvial Loire-Allier, où la pêche est fermée depuis 1994, environ un tiers des remontées annuelles comptabilisées à Vichy depuis 1996 sont des saumons de trois ans de mer.

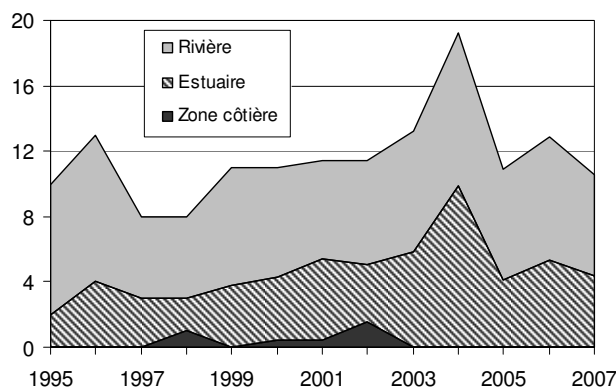
Tableau 1. Captures de saumon en 2007 par cours d'eau et par âge de mer. Données estimées (lignes) ou déclarées (engins).

Bassins ou rivières	PHM	1HM	TOTAL	Moy 10 aa
CANCHE	7	3	10	-
AUTHIE	7	3	10	-
BRESLE	5	10	15	16
ARQUES	10	25	35	21
VALMONT	3	2	5	-
SEINE	0	2	2	-
TOUQUES	0	2	2	-
SAIRE	0	2	2	-
SIENNE	15	61	76	37
SEE + SELUNE	135	313	448	409
COUESNON	5	7	12	22
Artois-Picardie Normandie	187	430	617	523
LEFF	8	0	8	7
TRIEUX	36	26	62	72
JAUDY + GUINDY	3	9	12	6
LEGUER	50	32	82	99
YAR	4	0	4	2
DOURON	19	12	31	35
JARLOT-QUEFFLEUTH	1	20	21	1
PENZE	14	22	36	24
ABER-ILDUT	2	4	6	4
ABER-WRACH	2	0	2	
ELORN	44	44	88	82
MIGNONNE	12	4	16	11
CAMFROUT	2	0	2	4
AULNE	45	22	67	208
GOYEN	12	2	14	49
ODET	28	13	41	104
AVEN	25	21	46	45
ELLE	105	115	220	148
SCORFF	12	53	65	55
BLAVET	37	129	166	127
KERGROIX	2	2	4	
Bretagne	463	530	993	1 093
ADOUR, Gaves réunis.				
Professionnels fluviaux	66	31	97	182
ADOUR, Gaves réunis.				
Marins-pêch. en Z. fluv.	34	19	53	923
Estuaire de l'ADOUR.				
Marins-pêch. Z. Marit.	772	334	1 106	
GAVE OLORON	130	26	156	214
GAVE DE PAU	0	0	0	
GAVE MAULEON	28	8	36	17
NIVE	4	0	4	5
NIVELLE	1	0	1	3
Adour-Gaves	1 035	418	1 453	1 345
TOTAL 2007	1 685	1 378	3 063	3 068

EVOLUTION DES CAPTURES DEPUIS 1995

La **figure 1** présente l'évolution des captures estimées (en poids) des 13 dernières années, réparties par grandes zones (rivière, estuaire et côte). On note un maximum relatif en 2004 (19,2 t), la capture annuelle dépassant rarement 12 t le reste du temps. La part moyenne de la pêche aux lignes en eau douce est de 57% au cours des 5 dernières années. Les captures côtières, dont la déclaration n'est pas obligatoire, apparaissent faibles à nulles, selon les données disponibles. Mais il est probable qu'elles soient en fait plus importantes, car de nombreuses pêcheries marines sont susceptibles de capturer du saumon, de manière ciblée ou non.

Figure 1. Evolution des captures de saumon en France depuis 1995 (en tonnes).

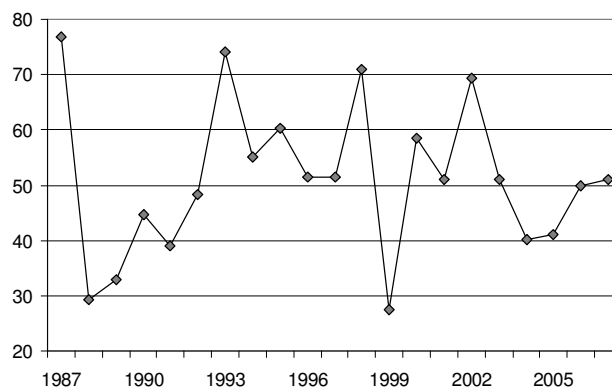


D'autre part, des pêcheries ciblées, pouvant conduire à des captures illégales (ex : en baie du Mont Saint-Michel), sont identifiées sans faire l'objet d'une appréciation régulière de leur impact. De plus, les captures estuariennes sont probablement sous-estimées au vu de l'effort déployé par diverses pêcheries au filet, susceptibles de capturer du saumon de manière accessoire, comme dans la Gironde et la Loire par exemple.

LA PART VARIABLE MAIS GLOBALEMENT FAIBLE DES CASTILLONS

La **figure 2** montre la proportion de castillons dans les captures annuelles en France depuis 1987. Elle varie fortement (de 27 % à 77 %) et de manière non prévisible d'une année sur l'autre, avec une certaine stabilisation entre 40 % et 50 % depuis 5 ans. Au cours de 4 années (1987, 1993, 1998 et 2002), cette part était comprise entre 69 % et 77 %, et se rapprochait de la proportion probable des castillons dans les stocks de saumons français, soit 80 %. Cependant, globalement, la part des captures de castillons n'est pas proportionnelle à la représentation des castillons dans les stocks. Il y a donc une pression de capture plus importante sur les grands saumons (PHM).

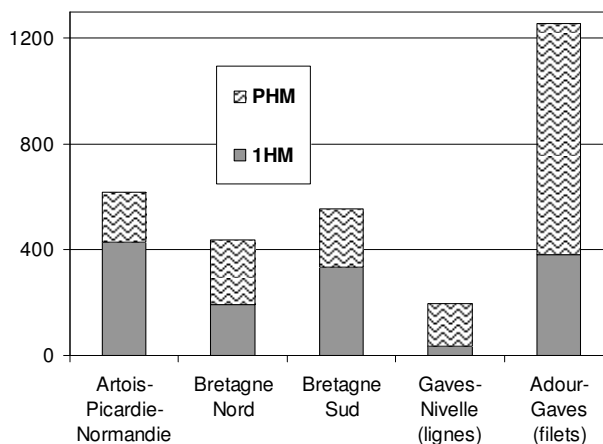
Figure 2. Part des castillons (1HM) dans les captures de saumon en France depuis 1987 (%).



La majeure partie du temps, l'exploitation pèse donc plus sur les grands poissons (PHM), si on considère que les castillons représentent au moins 80 % des stocks bretons, et même de 85 à 95 % de ceux des rivières "ateliers" que sont la Nivelle, le Scorff, l'Oir (affluent de la Sélune) et la Bresle.

Si l'on regarde la répartition en durée de séjour marin des captures 2007 par bassin comme l'indique la **figure 3**, on note la prédominance des castillons dans le nord-ouest et en Bretagne Sud, et à l'inverse, la forte majorité de grands saumons dans les prises aux filets et aux lignes du sud-ouest.

Figure 3. Nombre de saumons capturés en 2007, par bassin et par âge marin (1HM, PHM).



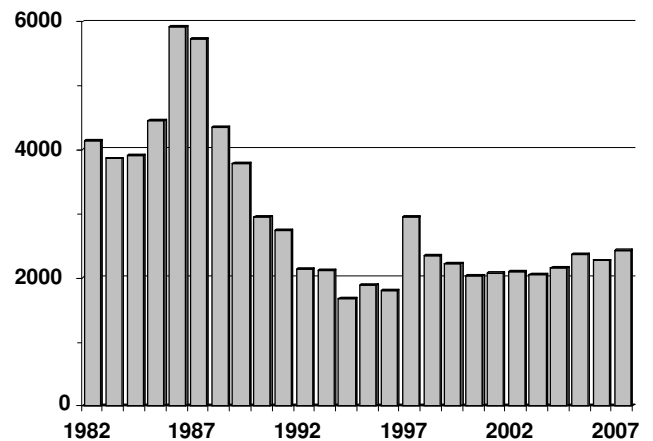
A partir de la station de contrôle de Sorde-l'Abbaye dans le Gave d'Oloron, on peut estimer les effectifs migrants de chaque durée de séjour marin. Ainsi, le taux d'exploitation par la pêche, calculé pour 2007, s'établit à 11 % pour les castillons et à 47 % pour les grands saumons.

Un prélèvement plus équilibré des castillons et des grands saumons doit être recherché pour alléger la pression sur les saumons de plusieurs hivers marins, qui présentent le meilleur potentiel de dépose d'œufs. Il s'agit en effet en majorité de femelles et leur fécondité, liée au poids, est supérieure à celle des castillons. D'autre part, différentes études ont montré que les saumons de printemps tendent à coloniser les zones amont des bassins en raison de leur remontée plus précoce et de leurs capacités migratoires, et qu'il existe une certaine ségrégation de ces poissons vis-à-vis des castillons. De plus, leurs zones d'engraissement en mer ne sont pas exactement les mêmes. Grands saumons et castillons se comportent donc en partie comme des sous populations distinctes dans un même bassin. Le groupe de travail sur le saumon atlantique du Conseil International pour l'Exploration des Mers (CIEM) recommande depuis plusieurs années une diminution du prélèvement des poissons de plusieurs hivers marins dans le Sud et l'Ouest de l'Europe compte tenu de leur raréfaction. En effet, la modélisation de l'abondance, effectuée par ce groupe de travail, indique que cette composante des stocks de saumons atlantiques souffre globalement d'une capacité reproductive réduite depuis plus de 10 ans. Il est souhaitable que le bassin Adour-Gaves, qui semble posséder la plus importante population de grands saumons de France (2HM et 3HM), conserve au mieux cette composante originale. Ceci suppose une limitation du prélèvement des PHM, ainsi que la poursuite de l'ouverture vers l'amont des bassins, dont les habitats de meilleure qualité et à régime thermique plus froid pourraient accueillir une proportion non négligeable de grands saumons.

DES EFFECTIFS DE PECHEURS QUI VARIENT ASSEZ PEU

Le nombre de pêcheurs de saumon à la ligne a nettement diminué entre 1980 et 1994, et s'est stabilisé à partir de 1998, avec toutefois une légère augmentation depuis 4 ans comme l'indique la **figure 4**. Avant 2000, on dénombrait simplement les taxes « saumon » vendues. Depuis l'apparition de la taxe « salmonidés migrateurs » en 2000, qui incluait la truite de mer, puis de la taxe « migrateurs » en 2007, intégrant aussi la pêche amateur à la civelle, ce nombre doit être estimé. En 2007, l'estimation est de 2434 pêcheurs, soit 8 % de plus que la moyenne des dix années antérieures. Par ailleurs, 37 marins pêcheurs aux filets maillants dérivants (effectif inchangé) et 13 professionnels fluviaux (un de plus qu'en 2006) ont capturé du saumon dans l'Adour en 2007.

Figure 4. Nombre de pêcheurs de saumon à la ligne de 1987 à 2007 (estimé depuis 2000).

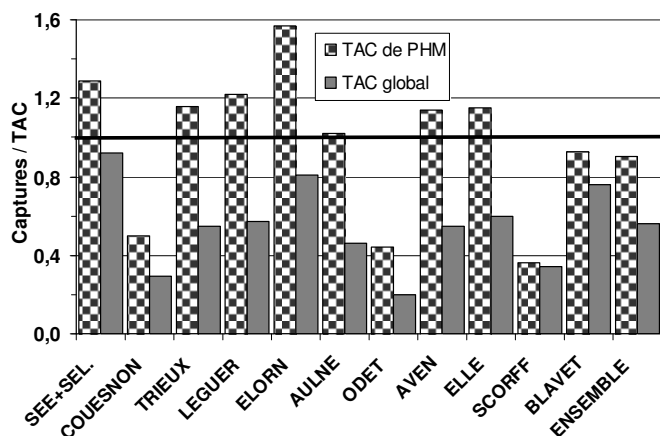


LES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA SAISON DE PECHE DE 2007

En **Bretagne** et en **Basse Normandie**, la pêche est gérée par les Totaux Autorisés de Captures (TAC) depuis 1996, chaque rivière disposant d'un TAC calculé selon la surface et la capacité d'accueil de ses habitats à juvéniles de saumon. Ce TAC sert à préserver un contingent de saumons pour la reproduction qui garantit à long terme le renouvellement optimal des populations. En 2007, les TAC provisoires, fixés en début de saison, ont été diminués de 33 % au premier juillet, car les captures indiquaient une remontée de saumons adultes plus faible que d'ordinaire. En fin de saison, 56 % du TAC global révisé a été consommé. Dans l'ensemble Sée-Sélune, la pêche a été fermée de manière anticipée (17 octobre) afin d'éviter d'atteindre le TAC, dont 92 % a finalement été consommé. Cette fermeture précoce ne s'était pas produite depuis la période 2000-2002. Deux autres rivières, l'Elorn et la Blavet, ont eu un prélèvement assez important (respectivement 81 % et 76 % du TAC), mais sans fermeture anticipée. Les autres cours d'eau n'ont pas connu de prélèvement supérieur à 60 % de leur TAC global.

Depuis 2000, des TAC de saumon de printemps par bassin ont été institués, afin d'arriver à un prélèvement équilibré de cette composante des stocks. Pour chaque bassin, le TAC équivaut à 18 % du TAC global exprimé en œufs. La **figure 5** montre que pour l'ensemble des cours d'eau, les TAC de saumons de printemps ont été consommés à plus de 90 %, avec des dépassements significatifs dans 8 rivières, dont l'Elorn (157 %), la Sée-Sélune (129 %), le Trieux, le Léguer, l'Aven et l'Ellé, qui ont donné lieu à des fermetures de pêche temporaires avant la réouverture au 15 juin.

Figure 5. Rapport captures/TAC des principales rivières de Bretagne et Basse-Normandie (2007).

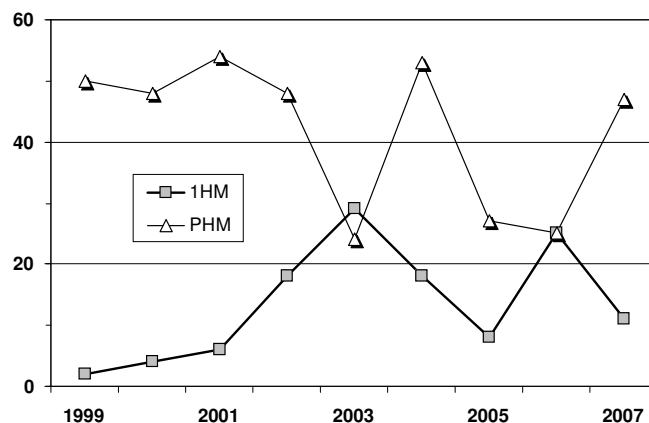


Ces dépassements sont dus aux déclarations de captures tardives (parfois intentionnelles), au rythme de captures élevé juste avant l'atteinte du TAC, et aux délais nécessaires pour déclarer la fermeture de la pêche. Toutefois, les fermetures temporaires de pêche qui ont été mises en place ont vraisemblablement permis d'épargner 70 saumons de printemps, soit 10 % du TAC correspondant et 3 % de la dépose d'œufs totale recherchée dans le Massif Armoricain.

Dans le bassin **Adour-Gaves**, la réglementation de la pêche aux lignes a peu varié depuis 2004. La pêche est ouverte de mars à juillet mais interdite les mardis et jeudis, avec une fenêtre supplémentaire en septembre. Les quotas sont individuels et équivalent à 4 saumons par pêcheur. Les captures 2007 (197 saumons) sont les plus faibles des 5 dernières années, avec une très forte majorité de saumons à long séjour marin (83 %).

Pour les pêcheries aux filets dérivants (1256 saumons capturés en 2007), la réglementation a peu varié depuis 2002 et se caractérise surtout par les 2 ou 3 jours de relève hebdomadaire (accompagnés de dérogations pour l'emploi du filet à lamproies). Avant 2001, il n'y avait qu'une relève estivale de 6 semaines, coïncidant avec la remontée des castillons. La **figure 6** indique que les taux d'exploitation des grands saumons (PHM) sont en moyenne plus bas depuis 2002, même si les maxima sont similaires à ceux de la période précédente. Parallèlement, l'exploitation des castillons a augmenté et il est probable que les relèves hebdomadaires soient, en grande partie, à l'origine de ces modifications. Cependant, un net déséquilibre subsiste, au détriment des saumons de plusieurs hivers marins.

Figure 6. Taux d'exploitation par âge de mer dans le bassin de l'Adour et des Gaves



UN PLAN FRANÇAIS DE MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS DE L'OCSAN

L'Organisation de Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) est une organisation intergouvernementale créée en 1984 pour contribuer à la conservation, la restauration et la gestion rationnelle des populations de saumon sauvage. Ses parties contractantes sont les pays d'Amérique du nord et de Scandinavie, la Fédération russe et l'Union européenne. L'un des objectifs initiaux de l'OCSAN était la réduction des pêcheries commerciales marines de saumon du Groenland Ouest et des Féroé, qui ont culminé à 1500-2000 tonnes entre 1970 et 1990. Cet objectif a été atteint par la signature d'accords : les pêcheries ont fermé en 1993 et 1994 et ont ensuite repris à des niveaux très faibles (30 t), uniquement pour la consommation locale. Parallèlement, l'OCSAN a édité depuis 1998 un ensemble de documents sur l'approche de précaution, la restauration des habitats, la restauration des stocks et l'élevage du saumon, qui synthétisent les bonnes pratiques déduites de la connaissance scientifique la plus récente. Depuis 2006, l'organisation s'est engagée dans un processus de « porter à connaissance » des pratiques en matière de saumon, impliquant que chaque partie établisse un « plan de mise en œuvre » démontrant en quoi elle applique les résolutions de l'OCSAN, et quelles actions supplémentaires elle envisage sur un plan quinquennal. Ainsi, l'ONEMA, mandaté par le MEEDDAT, a établi fin 2007 un plan français qui présente un bilan de l'état des stocks et de leur diversité, les modes de gestion, ainsi que 20 actions à réaliser d'ici à 2012 en matière de gestion des pêches, de protection des habitats, de restauration des stocks et d'élevage. Ce document de 24 pages est consultable sur le site Internet de l'ONEMA (www.onema.fr).